



COMMUNE de CAMPS-LA-SOURCE

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Bernard VAILLOT, Maire**.

Date de la Convocation

16 février 2018

Date d'Affichage

16 février 2018

Présents : M. Gérard PORRE, Mmes Eliane PREVE, Mireille PAYE, MM. Joseph GUIX-AYATS, Louis BOUTIN, Joël ADAM, Mmes Amélie CANDY, Marie-Annick MISTRE Odile REBUFFO, Geneviève FERRANTE, Beryl DEZZANI, MM. Mathieu ZUBER, M. Maurice GASSIER.

Absents représentés : M. Jacques ZURAWSKI, David CLERCX, Mmes Cécile REDONDO, Andrée ADAM.

Absent non représenté : Mme Tatiana CONSTANTIN.

Mme Mireille PAYE a été nommée **secrétaire**.

ORDRE DU JOUR :

- DETR 2018 - Videoprotection
- Demande de fonds de concours à l'Agglomération Provence Verte pour les travaux de réfection de la rue du Ménage
- Demande de subvention au Département pour les travaux de réfection de la rue du Ménage
- Demande de subvention dans le cadre du FRAT pour l'implantation d'un concept de self au restaurant scolaire
- Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Convention cadre de formation 2018 CNFPT
- Questions diverses

➤ DETR 2018 - Videoprotection

Demande de subvention pour la migration du système radio de video protection et l'installation d'un nouvel équipement au City Stade

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ou visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural.

La demande de subvention au titre de la DETR 2018 de la commune de Camps-la-Source concerne les dépenses relatives à la video protection.

Cette demande porte sur la migration du système de vidéo protection de la commune de Camps-la-Source. Cette migration a pour but de regrouper l'enregistrement des flux vidéos des différents sites sur un seul Enregistreur et à un seul endroit (La Mairie).

Pour ce faire il y aura changement des caméras analogiques en IP en les encodant à l'aide d'encodeur numérique, puis transmission des flux vidéo jusqu'à l'enregistreur situé à la Mairie.

Par le déploiement d'un réseau Radio 5.4 Ghz Point à Point et Point à Multipoints des sites vidéo à la Mairie et sur l'installation d'un équipement de video protection au City Stade, afin d'améliorer la surveillance de ce lieu ouvert au public.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Montant HT de l'opération	41 770.00 €
Etat (DETR) (40%)	16 708.00 €
Autofinancement (60 %)	25 062.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **Sollicite auprès de l'Etat une subvention de 16 708.00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR).**

Dit que le financement de l'opération est inscrit au budget communal.

- **Demande de Subvention dans le cadre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour les travaux de réfection de la Rue du Ménage**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 10 juillet 2017, la Communauté d'Agglomération Provence Verte a approuvé la délibération cadre fixant les critères, les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours communautaires institués au bénéfice des communes membres.

Monsieur le Maire propose donc de monter un dossier de candidature, pour les travaux de réfection de la rue du Ménage. Cette opération concerne le type de fonds de concours communautaire relatifs aux aménagements urbains et création d'espaces publics, dans le cadre d'un projet d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage communale (opération de voirie pour l'embellissement des cœurs de village).

Cette opération, située au cœur du village contribuera à son embellissement, pour un montant HT de travaux de 194 140.50 €.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Montant HT des Travaux	194 140.50 €
Département (DAT 2018)	100 000.00 €
Fonds de Concours Communauté de Communes	45 000.00 €
Autofinancement	49 140.50 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet tel qu'il est présenté,
 - **de demander le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2018, pour un montant de 45 000.00 €.**
 - dit que l'opération sera inscrite au budget communal 2018.
- **Demande d'aide financière au Département pour l'année 2018**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander l'inscription du dossier de demande d'aide financière au Département pour l'année 2018, qui va être porté à leur connaissance et les invite à en débattre.

Thématique de l'opération : Autres Equipements (voirie, bâtiments)

- Réfection de la rue du Ménage
Montant total des travaux : 194 140.50 € HT

Plan de Financement prévisionnel

Montant HT des Travaux	194 140.50 €
Département (DAT 2018)	100 000.00 €
Fonds de Concours Communauté de Communes	45 000.00 €
Autofinancement	49 140.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'opération énumérée ci-dessus,
- Adopte le plan de financement prévisionnel correspondant,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- **Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir accorder à la commune le financement le plus élevé possible au titre des aides du Département pour l'année 2018.**

➤ **Demande de subvention à la Région dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT)**

Monsieur Le maire expose à l'assemblée que la Région propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement : le Fonds Régional d'Aménagement du territoire (FRAT).

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à demander une subvention de 9 080.95 €, correspondant à 30 % du montant HT de l'opération relative à l'implantation d'un concept « self qui fait Grandir », dédié aux élèves de primaire fréquentant le restaurant scolaire de la commune, dont le montant s'élève à 30 269.82 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel :

Montant HT des Travaux	30 269.82 €	
Région FRAT	9 080.95 €	
Autofinancement	21 188.97 €	

- **Sollicite auprès de la région une subvention de 9 080.95 € au titre du FRAT 2018.**
- Dit que le financement de l'opération sera inscrit au budget communal.

➤ **Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la réussite au concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe d'un agent,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, afin de permettre la nomination à ce grade de l'agent concerné,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, afin de permettre la nomination à ce grade de l'agent concerné,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} **septembre 2017** :

Filière	:	Animation
Cadre d'emploi	:	Adjoints d'animation
Grade	:	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe
Ancien effectif	:	0
Nouvel effectif	:	1

➤ **Convention cadre de formation 2018 CNFPT**

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, des conventions cadre de partenariat entre le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et les collectivités permettent de fixer les règles relatives aux modalités de mise en œuvre et à l'éventuel financement des actions de formation non couvertes par la cotisation.

La convention cadre est un document indispensable et préalable pour permettre aux agents territoriaux de suivre ces formations. Elles n'engagent pas la collectivité mais précisent le cadre d'une éventuelle commande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention, pour l'année 2018.**

Questions diverses :

Information sur les compteurs Linky.

La séance est levée à 19 h 10.

***Les délibérations sont affichées à l'accueil de la mairie
où vous pouvez en prendre connaissance.***